

La filière turque

Le Parlement helvétique est prié d'approuver un crédit de 35 millions de francs à la Turquie, remboursable en vingt-cinq ans sans intérêts, et lié à la livraison de biens et de services suisses. Cela s'appelle de l'aide économique.

Parallèlement le Conseil fédéral, c'est de sa compétence, a décidé, toujours «en faveur» de la Turquie, d'un crédit de 25 millions, aux conditions du marché, remboursable en sept ans. Cela s'appelle de l'aide monétaire.

Ce double prêt s'inscrit dans le cadre d'une vaste action de l'Organisation de coopération et de développement économique et du Fonds monétaire international pour soutenir la Turquie défailante. Ce pays a bénéficié d'une aide importante depuis 1950, ce qui ne l'empêche pas de connaître un déficit budgétaire croissant, une inflation galopante et un chômage impressionnant; sans compter que sa dette extérieure, aujourd'hui, se monte à 39 milliards de francs.

La Turquie doit donc économiser: contrôle des salaires et libération des prix, qui touchent au premier chef, c'est classique, les plus déshérités de ses citoyens. Les experts appellent ça une politique économique orthodoxe.

Mais la Turquie doit aussi dépenser pour rester un bon client des pays développés de l'OCDE et un débiteur «solvable». D'où les deux aides suisses en question. Les entreprises et les banques qui se sont engagées à la légère, tentées par des profits intéressants, peuvent donc compter sur leurs Etats respectifs pour arranger la situation: dans ces cas-là, le fameux slogan «moins d'Etat, plus de liberté» n'a plus cours.

Pas question dans cette affaire de qualité du développement et des besoins de la population: ce sont les généraux turcs qui s'en occupent avec l'aide du FMI. D'ailleurs, sur les 35 millions prévus au titre de l'aide économique, 20 ont été piqués au budget de la coopération technique... Par pudeur, on ne parlera pas du rôle de la Turquie au sein de l'OTAN.

SATELLITES ET CIE

Rien de nouveau sous les orbites

Il y a seulement quatre ou cinq mois, il n'y avait pas une minute à perdre: la décision d'accorder une concession à la société Tel-Sat SA pour une diffusion par satellite ne pouvait souffrir d'aucun retard. Soit le feu vert était donné pour l'automne et alors le projet «suisse» avait une chance de prendre de vitesse des concurrents étrangers prêts à arroser le sol sacré de la patrie d'ondes pernicieuses.

SUITE AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Rappel

Un bulletin vert a été encarté dans tous les exemplaires de cette livraison 581. Que ceux d'entre nos amis et abonnés qui ont déjà renouvelé leur abonnement pour l'année en cours ne s'indignent pas et qu'ils veuillent bien recevoir nos plus plates excuses: ce petit rappel ne leur est pas destiné; ce n'est qu'une façon (économique, osons le dire) de nous adresser à ceux qui ne nous ont pas encore fait signe et de leur demander de nous donner de leurs nouvelles le plus rapidement possible (pour mémoire, le prix de l'abonnement n'a pas changé: Fr. 48.— pour un an!)
Merci à tous!

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 581 26 février 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

581

Rien de nouveau sous les orbites

ses. Soit le feu vert était retardé, et alors toute l'entreprise sombrait faute de temps pour explorer avant les autres le marché publicitaire, faute d'avoir pu donner de bonnes habitudes aux télé-spectateurs, faute d'avoir pu passer commande à temps des engins indispensables — et là on donnait même des précisions: la commande de construction des satellites devait être passée en automne 1980 au plus tard afin que les travaux d'assemblage puissent être terminés avant les dates de lancement fixées; et pour celles-ci, pas d'autres possibilités que 1983, les Américains ayant bloqué tout le reste du calendrier à leur profit jusqu'en 1987 auprès des constructeurs des fusées porteuses Ariane. Aujourd'hui, ayant pris le pouls de la Suisse plus ou moins officielle à travers la consultation organisée l'année passée, Tel-Sat SA consent à envisager

ANNEXE

La guerre des satellites

Pour mémoire, quelques points de repère qui permettront de suivre la «guerre des satellites» en Europe.

En vertu des accords internationaux (Accord de Genève pour la radiodiffusion par satellite, 1977), chaque Etat a une position orbitale assignée, cinq canaux à disposition, ainsi qu'une ellipse protégée sur la surface du globe. Pour les Etats d'Europe occidentale, la position orbitale des satellites est de 19° de longitude ouest au-dessus de l'équateur. La même position orbitale que la Suisse a été assignée à la République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, à la Belgique, au Luxembourg, à la France, à l'Autriche et à l'Italie. Pour le consommateur, cela

un lancement possible en 1984 ou même en 1985. Et ce n'est pas le seul point sur lequel elle met de l'eau dans son vin: elle se résigne à ne demander, comme on sait, que trois canaux sur cinq (la presse a fait grand bruit autour de cette «concession»; on ne se souvient pourtant pas que, dans le premier projet Tel-Sat, les cinq canaux du satellite aient été expressément revendiqués), elle fait un geste vers les PTT pour la mise sur pied d'une sorte de communauté technique, et surtout elle replâtre l'entreprise aux couleurs helvétiques, avec l'apparition dans l'organigramme de deux organes fleurant bon le dosage à l'helvétique de notables et autres personnalités intéressées, à discrétion du Conseil fédéral...

LE VENT A TOURNÉ

Jusqu'où iront les promoteurs de Tel-Sat pour rassurer le Conseil fédéral, les PTT surtout et la SSR? Tout se passe en tout cas aujourd'hui comme si cette petite marche arrière avait suffi à faire tour-

signifie qu'en pointant une fois pour toutes son antenne dans cette direction il va recevoir les émissions de huit satellites, soit 40 canaux au maximum.

Cela ne sera naturellement possible que moyennant une grosse dépense, car chacun des huit satellites n'est autorisé à desservir que son propre territoire, qui est exactement défini sous la forme d'une ellipse projetée sur la surface de la terre. Mais il est bien évident que les limites de la zone de desserte ne peuvent suivre les frontières nationales. Comme le satellite et le faisceau de rayons qu'il émet «oscillent» toujours un peu, une marge de tolérance a été calculée à partir des frontières. Cela signifie que les ellipses des divers pays se recouvrent largement. La Suisse, par exemple, est presque complètement couverte par les ellipses de ses quatre voisins.

Mais les programmes suisses de radiodiffusion par

ner le vent, comme si le principe étant désormais admis on était d'accord d'entrer en matière du côté de la Confédération. Si cela se vérifiait, il faudrait souligner que le marchandage ébauché fait bon marché d'un élément primordial qui nage dès le début dans un flou artistique inquiétant, le contenu des programmes diffusé par l'éventuel satellite «helvétique».

Certes, M. Jean-Claude Nicole, menant tambour battant l'offensive de relations publiques de Tel-Sat, n'a-t-il pas complètement éludé cet aspect des problèmes soulevés par le dépôt de «sa» requête auprès du Conseil fédéral. Mais le moins qu'on puisse dire est que les détails donnés à ce chapitre ont toujours fait pâle figure face au luxe de précisions entourant les paris techniques ou commerciaux de l'entreprise.

C'est ainsi que l'éditeur de «La Suisse» s'est permis d'évoquer l'esprit «européen» dans lequel les programmes de Tel-Sat seraient conçus (en opposition avec une «optique nationaliste»), esprit qui

satellite couvriront eux aussi de vastes régions étrangères limitrophes, en plus du territoire national, à condition toutefois que les pays en question soient disposés à protéger sur leur territoire les fréquences attribuées à la Suisse et n'aient pas l'intention de les utiliser pour leurs propres services terrestres, comme ils en ont l'autorisation.

L'Agence spatiale européenne (ASE) planifie le lancement d'un satellite expérimental L-SAT qui pourrait être mis en service en 1983/84. Il est mis gratuitement à la disposition des membres de l'UER pour leurs programmes expérimentaux.

La France et l'Allemagne sont convenues de construire deux satellites expérimentaux TV-SAT pour 1983/84. Ces engins spatiaux travailleront chacun sur trois canaux, ce qui permettra la diffusion de deux programmes français et de deux programmes

devrait permettre de gagner une « audience internationale »; et dans la foulée, il envisageait de « réserver une place importante à l'information — ce qui n'est pas la caractéristique des programmes télévisés européens en l'état actuel des choses », de développer des thèmes suisses à l'intention des téléspectateurs étrangers et non pas seulement helvétiques, de « tirer parti de l'expérience britannique en matière de télévision pour associer le niveau qualitatif à l'attractivité des programmes ».

LA PUB AVANT TOUT

La requête elle-même était si imprécise sur ce point, et les mois qui ont passé depuis son dépôt ont apporté si peu de détails probants supplémentaires que l'inquiétude demeure. En fait, la réticence exprimée par la SSR dans sa réponse à la consultation reste parfaitement justifiée.

Nous citons pour mémoire:

La seule chose qui apparaisse clairement est que le projet tend à réaliser et à diffuser des programmes

allemands. Rien n'est encore décidé pour l'utilisation du troisième canal. Il sera probablement à disposition pour la transmission d'émissions étrangères ou d'un programme européen.

Dans les pays scandinaves, le Conseil des ministres nordique a mis au point le projet d'un satellite commun (NORDSAT). La décision définitive ne devrait pas intervenir avant 1981 et la mise en service avant 1988.

Au Luxembourg, RTL prévoit d'acquérir un satellite pour la diffusion de deux programmes de télévision, l'un en allemand, l'autre en français. Décision probable dans le courant de cette année. Le début des émissions serait prévu pour 1984.

La RAI a elle aussi des projets de satellite. Les études entreprises par l'organisme italien de radiodiffusion prévoient de mettre un canal à la disposition de la SSR.

financés par la publicité qui viseront un public étranger. Les expériences réalisées jusqu'ici sur le plan international permettent pour le moins de douter que l'on puisse en attendre un véritable enrichissement culturel. On peut dire en revanche avec certitude qu'un programme de ce type ne peut être de nature à « renforcer et à améliorer d'un coup et de façon décisive une présence de la Suisse à l'étranger qui fait l'objet de tant de discours et dont l'inexistence est cruellement ressentie » (requête, p. 50).

Par le fait qu'il vise un public international et qu'il dépendra des recettes publicitaires, un tel programme ne peut être conçu que pour répondre au goût du public le plus large. Pour ce qui est des minorités et de leurs causes — mais dans le cadre de ce projet, les Suisses dans leur ensemble ne représentent qu'une petite minorité — on voit bien qu'au départ il ne saurait y avoir place pour elles. Qu'il existe un rapport entre le programme et la publicité, la requérante en convient elle-même franchement lorsqu'elle déclare en page 46 de sa demande: « L'interdépendance entre l'environnement rédactionnel d'un journal, d'une revue ou celui d'un programme de radio ou de télévision et la publicité qui y est diffusée est un fait indéniable. »

Et la requérante en tire également les conséquences dans la mesure où elle exclut, au départ, que les programmes puissent traiter les affaires de politique intérieure (p. 47).

Vu ces circonstances, on se demande en quoi pourrait bien consister l'apport de ce projet à la lutte contre la « surinfluence étrangère » (« geistige Überfremdung ») et il en naît l'impression que l'on manie là des justifications qui n'ont absolument aucun rapport avec la réalité des programmes envisagés.

Tant qu'à donner des garanties tous azimuts, si MM. Nicole, Jäger et consorts pensaient à en donner aussi aux principaux intéressés, aux téléspectateurs, sur lesquels on compte pour digérer les programmes de Tel-Sat?

L'ÉNERGIE, C'EST NOTRE AFFAIRE

Le temps du bricolage

A Stäfa, dans le canton de Zurich, l'assemblée communale a voté un crédit de Fr. 90 000.—: chacun des propriétaires des 1500 immeubles de la commune pourra demander une analyse gratuite de la situation énergétique de son bâtiment. Concret et rapide.

A Genève, l'autorité cantonale fait établir une carte du territoire où apparaîtront les bâtiments selon leur degré de déperdition de chaleur. Un travail de longue haleine qui fournira des données solides pour une politique économe de la construction. Mais ce canton ignore toujours le contrôle obligatoire des brûleurs, une mesure concrète qui pourrait être prise rapidement.

Les normes des professionnels en chauffage suisses sont, semble-t-il, disproportionnées. Elles continuent néanmoins d'être respectées parce qu'en cas de conflit — comme les normes SIA en matière de construction — ce sont elles qui font références. Ainsi à Genève, la chaudière installée dans un important locatif construit par la Ville sera suffisante pour alimenter la future auberge de jeunesse voisine — ce qui n'était pas prévu au départ, faut-il le préciser! Dans un autre immeuble, une des deux chaudières installées a pu être mise hors service sans que les locataires souffrent d'un chauffage insuffisant...

Aux Etats-Unis, des sociétés productrices d'électricité octroient des prêts intéressants à leurs abonnés qui désirent investir dans l'isolation. Un comportement de service public. En Suisse, les producteurs d'électricité, sociétés publiques pour la plupart, ne parlent que de pénurie et investissent à tour de bras pour permettre une augmentation de la consommation. Un comportement d'entrepreneurs, dicté par la volonté de croissance.

Assurances: tout, plutôt qu'une révision de la loi

Si vous renoncez à la voiture — pour cause de départ à l'étranger ou pour tout autre motif, par exemple écologique — l'Etat vous rembourse le montant de la taxe payée d'avance pour l'année ou le semestre en cours. Question assurance, vous avez intérêt à la faire reprendre par le nouveau propriétaire du véhicule, pour récupérer auprès de lui la part de la prime correspondant au nombre de mois restant jusqu'à la fin de la période d'assurance. La nécessité de trouver un tel arrangement direct entre assurés tient à l'application du principe dit de l'indivisibilité de la prime, ancré dans la loi depuis 1910 et auquel les compagnies d'assurance des branches «non vie» sont enfin en voie de renoncer.

Après les assureurs «transports» l'an dernier et les assurances pour véhicules à moteur depuis le 1^{er} janvier 1981, les assurances RC générale et RC immeubles vont suivre, de même que les assureurs de «choses». Sans modifier tout de suite leurs conditions générales, les assureurs privés accidents et maladie s'engagent également à cesser d'appliquer le principe de l'indivisibilité de la prime.

UNE PETITE RÉVOLUTION

Ce faisant, les assureurs privés opèrent une petite révolution. En effet, si dans l'assurance-vie l'indivisibilité de la prime était oubliée depuis pas mal d'années, les autres branches s'accrochaient aux termes de la loi fédérale de 1908 régissant le contrat d'assurance et affirmant ce principe en son article 24. Bon an mal an, cela devait bien faire quelques millions de primes encaissées pour la couverture de risques qui ne pouvaient se produire; des recettes nettes, dont la parfaite légalité ne dissimulait pas le caractère injustifiable aux yeux de nombreux juristes.

Or donc, voici un problème réglé, dans la pratique sinon dans la loi. Mais ce n'est pas tout: par une circulaire expédiée en été dernier à tous ses membres, l'Association suisse d'assurances, qui tient lieu d'organisation faitière des compagnies privées, leur recommande de se montrer plus compréhensives à l'égard de leurs clients: non seulement en cas de dommage partiel ou de changement de propriétaire mais aussi, curieusement, en cas de «réticence» de la part du proposant (futur assuré), qui ment par intention ou par omission à propos d'un fait important pour l'appréciation du risque à couvrir (par ex. cause de décès des parents dans le cas d'une assurance personnelle).

EN ATTENDANT LA CEE...

La raison de tant de générosité de la part des assurances privées est assez facile à comprendre. Leurs activités sont gouvernées principalement par deux lois (plus quelques dispositions particulières s'appliquant à l'assurance-vie), dont l'une, qui concerne la surveillance des sociétés d'assurance, vient de subir une longue procédure de révision. L'autre, c'est précisément la Loi sur le contrat d'assurance, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1910, et dont une motion déposée au Conseil national par Yvette Jaggi (soc. VD) et une bonne cinquantaine de cosignataires demande la révision partielle, «dans le sens d'une meilleure protection du preneur d'assurance».

De cette deuxième révision, ni l'Office fédéral compétent, ni les compagnies d'assurances ne veulent entendre parler — pour les années à venir du moins. Il semblerait qu'il faille attendre le résultat de lentissimes négociations avec la CEE, et que d'ici leur hypothétique aboutissement on puisse faire confiance à l'initiative des compagnies d'assurance pour aller «spontanément» au-delà des prescriptions légales, à la rencontre des assurés.

Ces derniers auraient bien tort de s'émerveiller, les

yeux mouillés de reconnaissance, devant l'abandon du principe de l'indivisibilité de la prime. Certes, tout avantage nouveau est bon à prendre, mais il reste le principal, le seul élément utile: le délai de réflexion, qui devrait être accordé au preneur (de crédit ou d'assurance par exemple) dans tout contrat destiné à déployer ses effets sur une longue période (plus d'une année par ex.).

Or les compagnies d'assurance, qui s'accordent au moins quatorze jours pour décider si elles acceptent ou non un «proposant» comme leur client, considèrent ce dernier comme définitivement engagé par la signature apposée au bas de sa «proposition». C'est là un tour de passe-passe qui est à l'origine de nombreuses doubles assurances, dans la branche RC ménage notamment. Pour éviter le délai de réflexion, demandé par la motion précitée et habilement accordé depuis lors par Coop-Vie, les assurances privées lâchent du lest, en le faisant savoir à grands renforts de colloques de presse — tenus récemment à Zurich et, deux semaines plus tard, à Lausanne.

Bref, le vieux coup de la déontologie professionnelle renforcée pour prévenir l'obligation légale, avec un zeste de relations publiques et un rien d'écume publicitaire.

ANNEXE

Le propre de l'homme

M. P. Brechtbühl, directeur général de la «Vita», n'y allait pas avec le dos de la cuillère, introduisant le premier chapitre du petit bulletin consacré aux assurances privées pour la Société pour le développement de l'économie suisse et paru à la fin de l'année passée. Son sujet: «La nature, la signification et l'importance économique de l'assurance». Quelques lignes de citation pour se mettre dans l'ambiance: «L'assurance est née du besoin de sécurité inhérent à la nature humaine: protection

contre les dangers qui nous guettent, préservation de notre existence, de celle de nos proches, etc. Cet instinct de conservation n'est cependant pas l'apanage de l'homme seulement. Nous savons aujourd'hui que toute créature sur cette terre possède en elle une impulsion, transmise à travers les âges et les multiples stades de l'évolution, une sorte de besoin fondamental de se prémunir pour l'avenir, qui obéit aux lois secrètes de la nature et assure la survie et la perpétuation de l'espèce. Ces instincts et ces comportements de prévoyance sont naturellement fonction des possibilités de chaque espèce. L'assurance est, depuis des siècles, un instrument de prévoyance et de sécurité que l'homme a développé et qui lui est propre. Car le fait de savoir que les choses terrestres sont éphémères et périssables — est-ce une grâce ou un châtement? — a aussi pour conséquence d'amener l'homme à penser au jour où il ne pourra plus s'occuper des

siens et à prendre des mesures de prévoyance à cet effet.»

Bref, l'assurance est le propre de l'homme. Et le Suisse qui a la réputation de ne pas lésiner devant l'assurance est probablement l'un des fleurons de l'espèce. Voilà donc ce qui donne aux discussions avec les assureurs cette hauteur de vues et cette impression diffuse de toucher aux ressorts profonds d'une civilisation! Pour revenir à des considérations plus terre à terre et plus prosaïques, quelques chiffres qui situeront les enjeux esquissés plus haut (voir aussi cette même brochure éditée par la Sdes).

Voici par exemple le volume des affaires directes faites en Suisse par branches d'assurances et la répartition des recettes de primes en 1959, 1969 et 1979 (pour 1980, le bilan de l'Union de Banques Suisses, par secteur économique, note «une augmentation satisfaisante des recettes de primes»):

Branches d'assurances	Primes 1979 en mio. fr.	Part des recettes de primes en %		
		1979	1969	1959
Vie	5 030	48,4	47,7	50,7
Responsabilité civile	1 410	13,6	17,3	17,2
Accident	1 000	9,6	12,3	13,5
Maladie	600	5,9	4,1	1,5
Incendie	550	5,3	5,7	6,5
Casco	570	5,5	4,0	2,4
Transports	185	1,8	2,5	2,3
Autres branches	1 030	9,9	6,4	5,9
Total	10 375	100,0	100,0	100,0

Ce volume d'affaires se répartit entre les 80 établissements privés suisses et les 23 établissements étrangers autorisés à «exercer» dans notre pays. Le dynamisme du secteur des assurances (35 000 collaborateurs à plein temps) a évidemment des incidences sur les budgets des ménages: selon l'enquête de l'Ofiamt, les dépenses consenties au poste «assurances» occupent aujourd'hui les premières

places (14,6%), avant le groupe «instruction et loisirs» (12,9%) et l'«alimentation» (12,8%).

Particulièrement significative est l'explosion des dépenses totales consenties par la population helvétique au chapitre de l'assurance sur la vie, marché que se partagent vingt compagnies suisses et deux compagnies françaises.

A nouveau quelques points de repère. Les compa-

gnies d'assurance sur la vie installées en Suisse gèrent un montant de 130 milliards de francs en capital-assurance, dont 63 milliards provenant des assurances individuelles et 67 milliards des assurances collectives.

Prestations en 1979: près de deux milliards, alors que le total, dix ans auparavant, ne faisait qu'approcher le milliard (864 millions).

Les provisions accumulées chaque année, avoirs à l'actif des assurés, augmentaient en 1979 de quelque 2,6 milliards (1969: 879 millions de francs). Et finalement, en 1979, les placements de capitaux suisses des compagnies d'assurance sur la vie se montaient à 29 milliards de francs, soit largement plus du double de 1968.

A SUIVRE

Un service civil, oui, mais pas n'importe quel service civil: les objecteurs allemands (de l'Ouest) ont entamé une réflexion qui devrait être également poursuivie dans notre pays dans la perspective de la votation populaire sur l'initiative pour un authentique service civil. Les objecteurs demandent ainsi, en RFA, un service qui soit vraiment consacré à la promotion d'une politique de paix et non pas un simple service de remplacement, les confinant dans un rôle de main-d'œuvre bon marché et les faisant passer parfois pour des «preneurs d'emploi» ou pour des casseurs de grève.

* * *

Novembre 1979: le tribunal arbitral de Bâle-Campagne condamne Firestone à une amende conventionnelle de 2,6 millions de francs après le licenciement, en juin 1978, de quelque 500 ouvriers à l'usine de Pratteln de fameuse mémoire. Recours. En octobre 1980, la Cour suprême de Bâle-Campagne conforme le jugement du tribunal arbitral. Recours au Tribunal fédéral: Firestone entend épuiser toutes les possibilités de faire triompher ce qu'elle considère comme son bon droit. On sait que les juges de Montbenon sont surchargés. Les ouvriers licenciés attendront.

Du Kunstmuseum au bistrot du coin

J'ai été à Zurich, la semaine passée. Voir l'exposition Käthe Kollwitz. Ça permet de comprendre un tas de choses...

D'abord l'exposition elle-même, au *Kunstmuseum*: admirable! Un peu mélancolique, aussi. K. K. a passé sa vie à lutter contre la guerre et contre la misère. Elle a perdu son fils en 14-18; son petit-fils en 39-45. Elle est morte sans avoir vu la fin de la guerre, en avril 1945. Elle avait été plus ou moins liée avec Rosa Luxemburg, assassinée; Karl Liebknecht, assassiné; Leo Jogisches, assassiné...

À l'entrée de l'exposition, un panneau proposant quatre reproductions, sous le titre de: *Ist Käthe Kollwitz noch aktuell?* Première reproduction: une femme, manifestement «en espérance», avec la légende: «La discussion sur le par. 218 est-elle terminée? Est-il absolument abrogé?»

Deuxième reproduction: *Nie wieder Krieg!* «Les hommes ont-ils appris quelque chose des deux guerres mondiales? Le danger de guerre est-il écarté?»

Troisième reproduction: «Y a-t-il assez de terrains de jeux pour les jeunes? Les enfants peuvent-ils aujourd'hui jouer partout?»

Quatrième reproduction (image de gosses affamés et photo d'une négresse avec son enfant, manifestement mourant de faim): *Käthe Kruse-Puppen oder Realitäten?* — je ne sais pas traduire... Quelque chose comme: «K. K. reproduit-elle ses phantasmes ou bien la réalité?»

À toutes ces questions, les réponses s'imposent: Oui, K. K. est (malheureusement) actuelle. Non, les hommes n'ont rien appris. Non, il n'y a pas assez de places de jeux pour les jeunes...

... Et pas de centres autonomes?! Bien sûr, j'extrapole. Mais toute l'exposition y invite, qui est organisée par tout ce que Zurich compte de notabilités.

Je suis ressorti et me suis rendu à la Galerie *Palette*, près de la gare de Stadelhofen: expositions d'avant-garde, Messagier, Rollier, etc. Toutefois, le directeur de la Galerie, Kohlbrenner, père du sculpteur du même nom, est soucieux: la vieille maison va être démolie pour être remplacée par une ravissante maison-tour, un ravissant building, construit vraisemblablement à la demande de psychiatres en mal de clientèle — et il ne sait pas où il ira installer sa galerie, et s'il aura les forces de tout recommencer.

De nouveau, je suis ressorti et j'ai été boire un café-crème au restaurant *Mandarin*, de l'autre côté de la gare. Coût: un franc nonante...

En somme, il se pourrait que parmi les jeunes

REÇU ET LU

Etrangers: pour une autre politique suisse

Campagne pour l'initiative «Etre solidaires»: prises de position sur prises de position, déferlement de «choses vécues», et finalement cette espèce de match qui semble s'organiser depuis peu entre les «bons sentiments» et le «réalisme» — que ne fait-on admettre au nom du réalisme! —, le sujet proposé à la réflexion du peuple suisse est au fond si délicat, si brûlant, que cet exorcisme collectif amorcé ces dernières semaines, est probablement inévitable.

Il n'empêche: les thèmes portés par l'initiative se fraient progressivement leur chemin et l'écho qu'ils rencontrent peut aussi se mesurer à la violence de l'argumentation qui leur est opposée, en particulier dans certains milieux bourgeois.

manifestants zurichois, il y en ait qui soient tout simplement mécontents de devoir payer un franc nonante pour un café-crème...

Je dois toutefois à la vérité de dire que m'étant rendu à la *Kantorei*, Neumarkt, non loin du «Büchersuchdienst» de Pinkus, je n'ai payé qu'un franc septante...

Dans un coin de la salle, un homme ressemblant étonnamment à Max Frisch — et qui s'est trouvé être Max Frisch! «J'espère que cette année, on vous donnera le Nobel!» lui ai-je dit. Il a souri. Et puis nous avons bavardé. «Es ist schlimm», m'a-t-il confié: la police ne songe plus qu'à intervenir avec la dernière brutalité en toute occasion, et il n'y a plus de dialogue possible.

Lui-même, quoique habitant le plus souvent New York, fait partie d'un «Comité antirépression» — mais que faire?

J. C.

Reviendrons-nous dans ces colonnes sur le détail des exigences de l'initiative, alors même que cette dernière est depuis des années là perspective majeure dans laquelle nous réfléchissons aux problèmes posés par notre voisinage avec les travailleurs étrangers? A coup sûr, même si c'est pour nous répéter une fois de plus...

Pour l'instant, il semble utile de revenir aux principes de base d'une autre politique suisse — plus de liberté et plus d'égalité — vis-à-vis des étrangers. C'est ce que fait très clairement le périodique des juristes démocrates de Suisse, «Volk + Recht» (n° 18 - adresse utile: C.P. 1308, 4001 Bâle), dans sa dernière livraison, sous la signature de Philippe Nordmann. Nous suivons cette publication dans les trois points qui suivent.

1. Une autre politique. «Une politique orientée vers plus de liberté et d'égalité en faveur des étran-

gers est nécessaire: il est essentiel de supprimer le jeu des robinets d'entrée et de sortie — ou le mécanisme d'octroi et de refus (notamment de renouvellement) des permis, il faut abandonner les permis de courte durée, limités définitivement dans le temps. L'exigence de base est ainsi: celui qui a été admis une fois en Suisse, décide lui-même de son lieu de séjour (et du changement de celui-ci), s'il changera de profession ou de place de travail, est seul juge d'un éventuel «rapprochement familial»; il peut exercer des droits politiques.»

2. Une autre politique a ses exigences, cela veut dire concrètement: «Suppression des permis de courte durée, préférence accordée à des étrangers déjà résidents lors de l'octroi de permis de travail; dès l'admission en Suisse, cela implique aussi le droit au séjour et la liberté touchant le domicile, la place de travail et la vie familiale — ce sont des droits fondamentaux au regard de la Constitution et de la Convention européenne des droits de l'homme.»

3. Une autre politique vis-à-vis des étrangers débouche naturellement sur une autre façon d'aborder leur «intégration sociale»: «Les étrangers ne doivent pas s'adapter à nos modes de pensée et de comportement; il s'agit plutôt de respecter leur originalité et leurs valeurs propres; il faut les intégrer non pas seulement dans le processus de décision qui les concerne directement ou indirectement, mais dans toutes les décisions politiques et donc leur accorder les droits politiques dans leur totalité (et pourquoi pas?).»

— Une publication en allemand sur les problèmes du Jura encore bernois! Ce sont les éditions des Organisations progressistes qui tiennent le pari (C.P. 539, 8026 Zurich): une brochure de soixante pages, allant d'un historique de la partition du Jura, en passant entre autres par une interview de combat, donnée aux auteurs par Jean-Claude Crevoisier, à un répertoire des restaurants autonomistes de la région...



POINT DE VUE

La fuite dans la machine

Visite de l'usine Peugeot. Atelier d'usinage des blocs moteurs par une impressionnante série de machines automatiques. Discussion avec un ingénieur. Au détour d'une phrase, il lâche: «Nous sommes condamnés au progrès...»

Tilt! Condamnés, condamnés, condamnés... Qu'a-t-il voulu dire? Il hausse les épaules puis repart dans les explications un instant mises en marge.

Mais, moi, brusquement, je ne vois plus cet univers de machines du même œil. D'un coup, il s'est opacifié, il est devenu lourd, compact, menaçant. Les explications, les chiffres, les statistiques ne sont plus que des apparences. L'essentiel a migré, il est ailleurs.

Un peu plus tard, pourtant, je reviendrai avec mon interlocuteur sur son «nous sommes condamnés...». Il me parlera de recherche, de concurrence, de productivité. Mais, à l'évidence, ce n'est pas à cela que, pendant quelques secondes, il a pensé.

* * *

Pendant quelques secondes, il a eu peur. Et moi aussi. J'en suis, aujourd'hui, convaincu. Peur de quoi? Ce parc de machines n'avait

pourtant rien d'effrayant. Il était compréhensible, presque réjouissant par ce qu'il contenait de connaissances et d'habileté techniques. Il était la preuve massive d'une maîtrise, d'une capacité d'organisation et de contrôle. Peur de quoi, alors?

* * *

Un seul des neuf professeurs de l'EPFL dont «Polyrama» (n° 49, janvier-février 1981, Service de presse EPFL) vient de publier la leçon inaugurale, s'interroge — de façon très indirecte, d'ailleurs — sur le contenu non technique (ou culturel, éthique, philosophique) de la technique qu'il présente.

Aux questions «pour qui?», «dans quel but?», «est-ce nécessaire?», pas de réponse. Les questions ne sont même pas posées. Comme si la mécanique des fluides, la photogrammétrie, la statique et la résistance des matériaux contenaient leurs propres justifications.

Comme si leur présence et leur mouvement prouvaient leur absolue nécessité, leur immanence, rendant par là même inutile tout effort de transcendance.

* * *

Ainsi, l'attitude la plus commune des techniciens et des chercheurs en science n'est pas, fondamentalement, la recherche, mais la croyance, la foi. Le culte — souvent fanatique — du «progrès de la connaissance», de «l'amélioration

technique» n'a plus la forme triomphaliste du scientisme du siècle dernier. Moins de discours, aujourd'hui, mais plus de machines.

De plus en plus de machines, de plus en plus coûteuses, de plus en plus complexes, pour des recherches de plus en plus étroites, des résultats de moins en moins transmissibles, des applications de moins en moins utiles. La foi tourne à la totale incohérence: le CERN en est l'illustration poussée à la caricature. La consommation d'instruments de plus en plus coûteux et spécialisés y atteint la crasse grossièreté. Pas étonnant: les industriels se poussent au portillon pour, précisément, faire consommer par «la recherche» une quantité maximale de matériel. Les chercheurs, sous prétexte de progrès de la connaissance, n'ont plus qu'à faire marcher le commerce.

* * *

Les gens de science feraient bien de prendre garde. Il me semble subodorer une rude réaction à leur croyance en l'infaillibilité de la machine et en la nécessité de la recherche.

Le CERN ferait bien de mettre une sourdine à ses projets de super-méga-accélérateur. Par exemple.

Même certains botanistes... On vient de me parler d'une thèse en botanique qui, pour l'essentiel, n'est qu'un programme d'ordinateur.

Bien le bonjour chez vous **Gil Stauffer**

ÉGALITÉ

Syndicats: le poids des femmes

Tant que les femmes n'auront pas obtenu une représentation équitable dans les comités (commissions) d'entreprises et à la tête des syndicats, leurs problèmes spécifiques seront réduits à portion congue, rejetés à la fin des listes de revendications, portés avec peu d'enthousiasme par les délégués

masculins aux négociations paritaires, et finalement les syndicats resteront figés sur des positions conservatrices. Mais dans ces conditions une représentation arithmétique des sexes dans les organes de décision est-elle la seule chance de faire bouger les choses?

Tant que la durée du travail ne sera pas réduite pour tous, les femmes continueront à prendre en charge la plus grande partie des tâches ménagères et «se contenteront» donc de postes non qualifiés, à temps partiel, voire saisonniers. Mais les syndi-

cats doivent-ils négocier le temps partiel ou les travaux saisonniers ou exiger des postes de travail fixes et à plein temps pour tous?

Prendre au sérieux les questions que pose la situation faite aux femmes dans leur travail, c'est revoir toute une stratégie syndicale, abandonner les solutions toutes faites: l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation qui a empoigné ces problèmes dans une réflexion systématique depuis le mois d'octobre 1980 en fait aujourd'hui l'expérience. Un précédent à suivre attentivement.